

Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Laroque-des-Arcs

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) constitue une nouveauté essentielle du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) par rapport au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

C'est un document politique exprimant les objectifs et projets de la commune en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon d'une dizaine d'années.

Ce projet doit répondre au principe de développement durable pour donner au P.L.U. des objectifs plus lointains que sa propre durée. Le développement durable se définit comme «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs».

Contexte

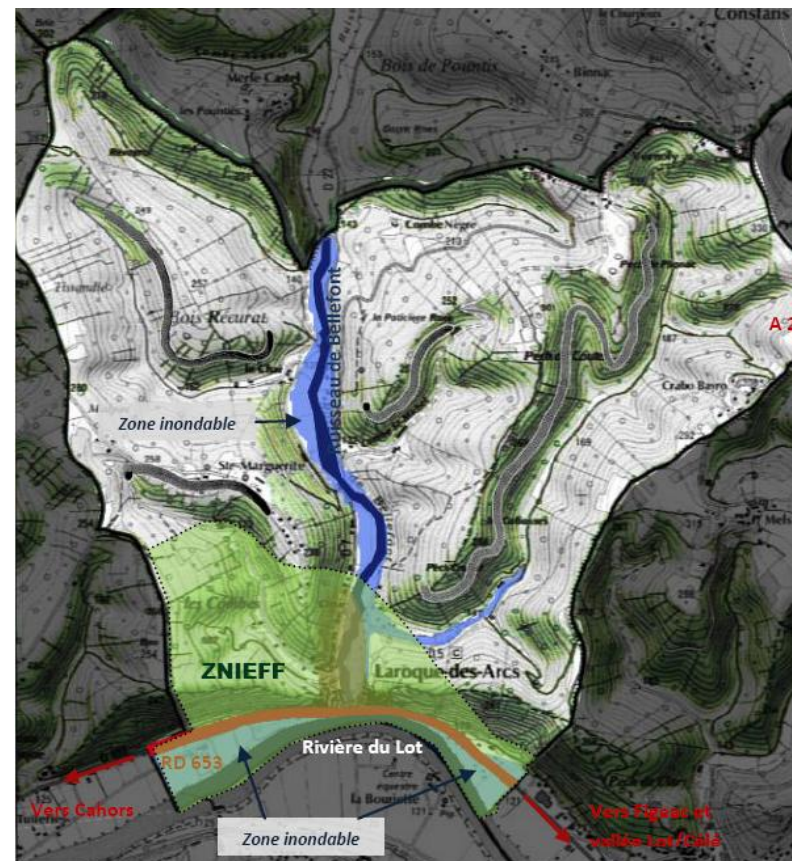
Plusieurs contraintes présentes sur le territoire communal conditionnent fortement le projet d'aménagement :

- Contraintes naturelles : topographie, zones inondables, nombreux espaces boisés, ZNIEFF, combes mal exposées, lignes de crêtes avec une grande covisibilité
- Traversée du centre-bourg par la RD 653.

La commune dispose néanmoins de plusieurs atouts : proximité de Cahors, position de la commune sur l'une des routes touristiques les plus fréquentées du département, patrimoine paysager et architectural.

La commune souhaite maintenir une croissance démographique mesurée à l'horizon de la prochaine décennie pour être en capacité de répondre aux besoins des nouveaux habitants tout en respectant les objectifs définis dans le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.).

La commune prévoit d'organiser l'urbanisation future en intégrant ses contraintes de manière à faire d'elles un atout de développement et de créer ainsi, les conditions d'émergence d'une nouvelle dynamique du territoire.



La commune s'est fixé les objectifs suivants :

- ➔ Accueillir de nouveaux habitants en leur offrant un cadre de vie de qualité, tout en respectant les objectifs définis dans le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.). Il s'agit pour cela d'organiser et de maîtriser le développement de l'urbanisation sur le territoire communal, en composant avec la rareté du foncier adapté à l'urbanisation.
- ➔ Dynamiser la commune en revitalisant le centre-bourg et en permettant le maintien et l'accueil de nouvelles activités économiques et agricoles.
- ➔ Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, les terres agricoles et les paysages qui constituent un atout majeur du territoire communal.

Les orientations envisagées pour atteindre ces objectifs sont présentées ci-après.

Orientation d'aménagement n°1

Organiser et maîtriser le développement de l'urbanisation en lien avec le centre-bourg

1- Proposer une offre de logements diversifiée, dans les secteurs fonctionnant avec le centre-bourg :

- ▶ En encourageant la réhabilitation des logements vacants dans le bourg (mise en œuvre d'une politique d'incitation et d'acquisition foncière).
- ▶ En confortant et en développant de manière mesurée l'urbanisation en continuité avec le bourg, lorsque les contraintes naturelles le permettent : Prés des Chartreux, Les Combes, Combe Saint-Michel et Les Counailles.

2- Limiter l'urbanisation aux seules «dents creuses» dans les secteurs excentrés du bourg ou sans lien fonctionnel avec celui-ci :

- ▶ A Saint-Marguerite et Crabo Bayro, tout en tenant compte des contraintes naturelles (topographie...).



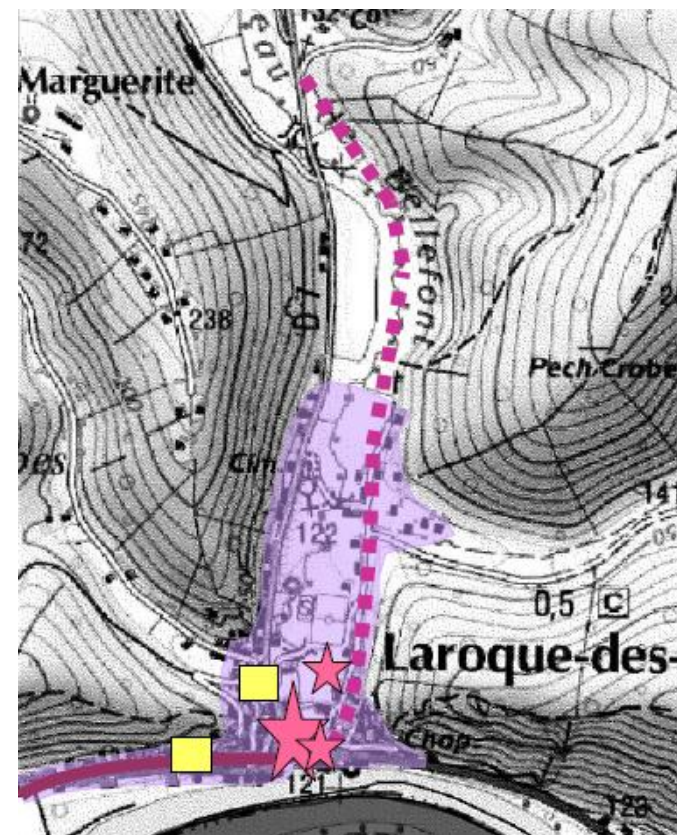
Orientation d'aménagement n°2 : Renforcer l'attractivité du centre-bourg






1- Revitaliser le centre-bourg et requalifier la traverse :

- ▶ En favorisant le maintien et l'implantation des services, commerces de proximité, bureaux et équipements.
- ▶ En améliorant la circulation et le stationnement notamment par l'aménagement d'un parc de stationnement aux abords de la traverse.
- ▶ En menant une politique d'acquisition foncière afin de réhabiliter les locaux vacants ou insalubres du centre ancien

2- Favoriser le lien social et améliorer l'attractivité du bourg pour les Laroquois, les touristes et les personnes de passage :

- ▶ En améliorant l'accès au bourg par la création d'une liaison douce le long du ruisseau de Bellefont. Cela permettra aux habitants de Combe Saint-Michel et des Counailles d'accéder plus facilement et de manière plus sécurisée au centre bourg.
- ▶ En aménageant un espace public sur le port du Lot (restauration, loisir,...).
- ▶ En requalifiant un espace vert sur les berges du ruisseau de Bellefont pour créer un espace de loisirs et de rencontre (départ chemin de randonnée,...).
- ▶ En affirmant la visibilité du centre bourg depuis la RD par la requalification du carrefour et de ses abords (aménagement d'un espace public).



	Revitaliser le centre-bourg
	Requalifier la traverse
	Créer une liaison douce le long du ruisseau de Bellefont
	Aménager des espaces publics pour favoriser le lien social et améliorer l'attractivité du bourg pour les Laroquois, les touristes et les personnes de passage
	Favoriser le maintien des services, commerces de proximité, bureaux et équipements

Orientation d'aménagement n°4 : Développer les activités économiques sur le territoire communal

1-Accueillir des activités économiques (compétence communale)

- ▶ En créant une zone de taille limitée pour accueillir quelques artisans dans le secteur de Pech Clary.

2- Permettre le maintien et le développement des activités agricoles :

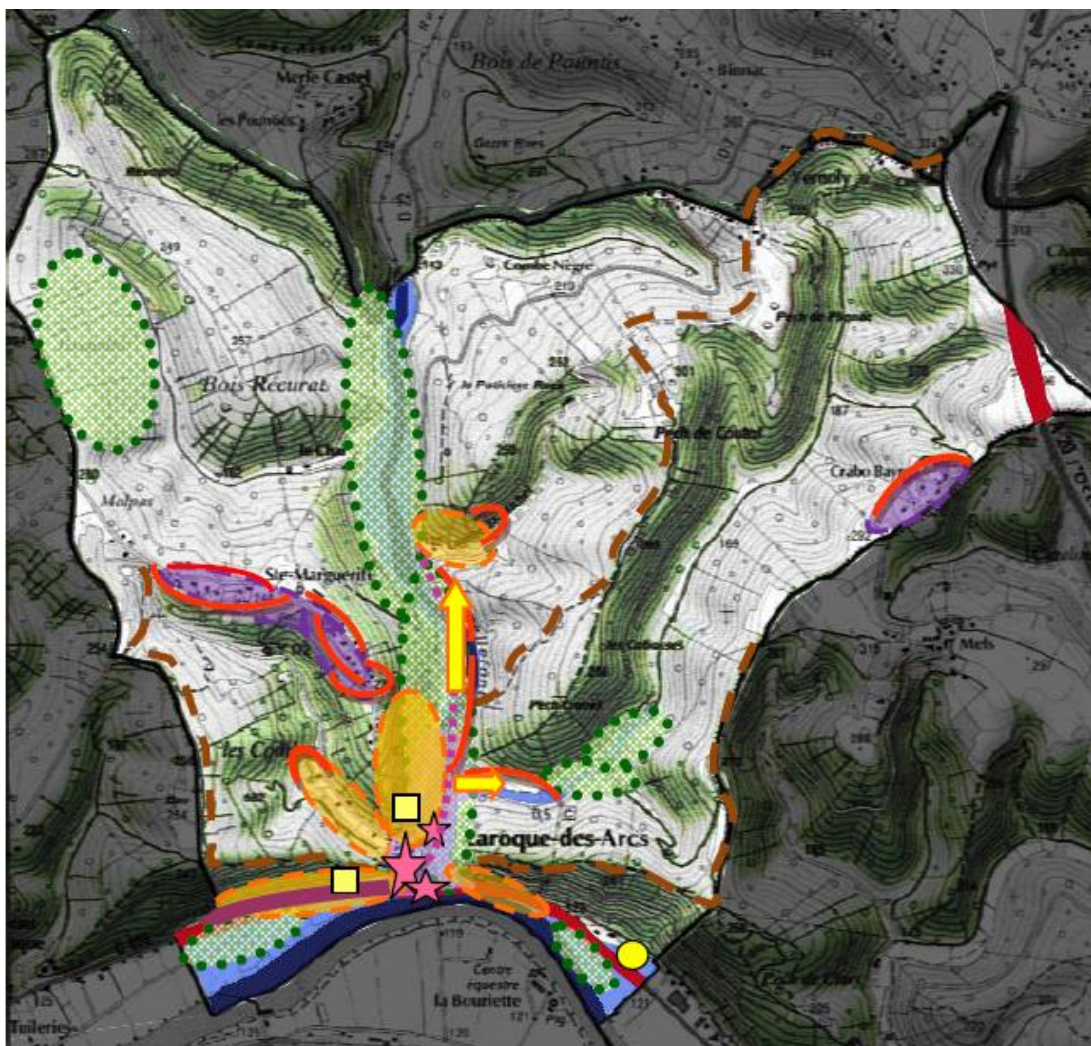
- ▶ En limitant le plus possible l'urbanisation sur les terres à haute valeur agronomique.
- ▶ En veillant le plus possible à limiter les conflits d'usage et de voisinage.

3- Permettre le maintien et l'accueil de nouveaux commerces, services, bureaux et équipements dans le centre-bourg

- ▶ En mettant en œuvre un règlement adapté.



Carte de synthèse du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Laroque-des-Arcs



Orientation d'aménagement n°1 : organiser et maîtriser le développement de l'urbanisation en lien avec le centre-bourg

	Conforter l'urbanisation dans le centre-bourg et en continuité de celui-ci lorsque les contraintes naturelles le permettent
	Développer de manière mesurée l'urbanisation en continuité avec le centre-bourg
	Limiter l'urbanisation aux seules «dents creuses»

Orientation d'aménagement n°2 : renforcer l'attractivité du centre-bourg

	Requalifier la traverse (RD653)
	Aménager des espaces publics
	Créer une liaison douce le long du ruisseau de Bellefont

Orientation d'aménagement n°3 : protéger et valoriser les milieux naturels et les paysages

	Contenir l'urbanisation dans les limites naturelles de la topographie
	Contenir l'urbanisation dans les limites naturelles de la zone inondable (PPRI)
	Contenir l'urbanisation dans les limites naturelles des espaces boisés
	Maintenir les chemins de randonnée

Orientation d'aménagement n°4 : développer les activités économiques sur le territoire communal

	Créer un espace pour accueillir quelques activités économiques
	Permettre le maintien et l'accueil de nouveaux commerces, services, bureaux et équipements
	Permettre le maintien et le développement des activités agricoles